



Le conseil de métropole

La communauté urbaine de Brest a été créée par le décret n° 73-508 du 24 mai 1973 entre les huit communes déjà précédemment regroupées au sein du Syndicat d'Équipement de l'Agglomération Brestoise (SEAB) : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Plouzané. A compter du 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Brest bénéficie du nouveau statut de métropole au même titre que 13 autres grandes métropoles de France.

La composition du conseil a été modifiée à l'issue du scrutin des 23 et 30 mars 2014.

L'assemblée élue compte 70 membres élus au suffrage universel. Les sièges sont répartis comme suit entre les communes membres : Brest (35), Guipavas (7), Plougastel (7), Le Relecq-Kerhuon (6), Plouzané (6), Guilers (4), Gouesnou (3), Bohars (2).

La nouvelle assemblée s'est réunie en séance d'installation le 11 Avril 2014 à 10h, au cours de laquelle ont été élus le président et les vice-présidents.

Le fonctionnement actuel

La métropole est administrée par un conseil composé de délégués élus par chaque conseil municipal des communes membres, selon un mode de répartition défini en commun. Les conseillers sont élus pour 6 ans.

Le Conseil règle par ses délibérations, les affaires qui relèvent de ses attributions. Pour ce faire, il se réunit 5 à 6 fois dans l'année.

Publications

Trombinoscope des élus de Brest métropole et Ville de Brest

Juillet 2019

▼ TÉLÉCHARGER
(566KO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Suivre les conseils de métropole

Les séances du Conseil de métropole sont publiques.

Comptes-rendus des conseils de Brest métropole

Ordres du jour des conseils de Brest métropole

Décisions (Brest métropole)

Délibérations (Brest métropole)

Le conseil de métropole en vidéo

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **24 mai 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02.98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02.98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

[Mentions légales](#)

✓ OK, tout accepter

[Personnaliser](#)